

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

**Séance du 28 juin 2010**

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 125 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Olivier BLANC - Roland BLUM - Patrick BORE - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gérard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Sylvie ANDRIEUX représentée par Benoît PAYAN - Jean-luc BENNAHMIAIS représenté par Christophe MADROLLE - Alexandre BIZAILLON représenté par Christophe LOPEZ - Jean-Louis BONAN représenté par Jean-Marc BENZI - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Miloud BOUALEM représenté par André VARESE - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - Xavier CACHARD représenté par Albert LAPEYRE - Marie-Thérèse CARDONA représentée par Jean-Paul MARIA-FABRI - Jean-François DENIS représenté par Guy PONTOUS - Eric DI MECO représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Eric DIARD représenté par Robert HABRANT - Jean-Pierre FOUQUET représenté par Olivier AGULLO - Martine GOELZER représentée par Laurent LAVIE - Albert GUIGUI représenté par Sabine BERNASCONI - Michel ILLAC représenté par Frédéric OUNANIAN - Mourad KAHOUK représenté par Gérard SBAGIA - Michel LO IACONO représenté par Patricia COLIN - Antoine LORENZI représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Bernard MOREL représenté par Francis ALLOUCH - Jean-Louis MOULINS représenté par Tahar RAHMANI - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Marie-Madeleine PANCHETTI représentée par Jacqueline DURANDO - Marc POGGIALE représenté par Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Lucien MERLENGHI - Antoine ROUZAUD représenté par Pierre SEMERIVA - Maxime TOMMASINI représenté par Gilles PAGLIUCA - Martine VASSAL représentée par Jérôme ORGEAS - Jocelyn ZEITOUN représenté par René MALLEVILLE.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

**DDIP 004-2143/10/CC**

**■ Approbation de la création d'une Agence locale de l'énergie (ALE) sur le territoire de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole**  
**DEE 10/4819/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole s'est engagée, par délibération DDIP 007-1446/09/CC du 22 juin 2009, sur les modalités d'élaboration de son Plan climat communautaire. Cette démarche a pour objectif la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la mise en place d'une politique d'économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables.

Dans ce cadre, des actions concrètes ont déjà été engagées, parmi lesquelles la réalisation d'une étude pour la mise en place d'une Agence locale de l'énergie (ALE) sur le territoire communautaire. Cette étude de préfiguration a été conduite dans le cadre du programme AGIR, cofinancé par la Région Provence Alpes Côte d'Azur (délibération DDIP 004-13/10/08 CC du 13 octobre 2008).

Elle a permis de :

- réaliser un premier bilan énergétique du territoire, faisant apparaître la forte dépendance énergétique de MPM, son potentiel en termes de développement des énergies renouvelables et les principaux émetteurs de gaz à effet de serre que sont le transport et l'habitat tertiaire,
- rencontrer ou questionner l'ensemble des acteurs et partenaires potentiels de la future ALE (particuliers, professionnels, Collectivités et organismes publics, associations, bailleurs sociaux...), afin de proposer une structure répondant au mieux aux besoins et attentes forts exprimés,
- envisager les différents scénarios possibles pour la structure (missions, financements, personnel, gouvernance, statuts...).

Une présentation du projet a été faite aux Maires des communes membres de MPM le 2 avril 2010 et a reçu un avis favorable et unanime en faveur de la création d'une ALE.

La création de cette Agence locale de l'énergie, unique en Région Provence Alpes Côte d'Azur, permettrait ainsi de disposer d'une structure dédiée aux questions énergétiques pour l'ensemble du territoire et de ses acteurs. Sa vocation serait ainsi d'être :

- o un outil d'information, de communication et d'aide à la décision de proximité,
- o un lieu d'animation et d'échanges entre tous les acteurs de l'énergie,
- o un relais des politiques énergétiques européennes, nationales et locales auprès des consommateurs.

Les missions liées aux problématiques énergétiques confiées à la future ALE pourraient notamment comprendre des actions de :

- o Sensibilisation :
  - Animation de conférences et de débats,
  - Mise en place d'expositions itinérantes,
  - Organisation de permanences d'accueil et d'information du public au sein des communes membres de MPM,
  - Mise à disposition de brochures personnalisées.

- Information :
  - Création d'indicateurs et mise en œuvre de méthodes de mesures,
  - Veille juridique et technique, documentation
  - Animation d'un site Internet,
  - Création d'un SIG dédié à l'énergie,
  - Conseils personnalisés,
  - Mise en place d'un Observatoire de l'énergie.
- Réseau :
  - Mise en relation d'acteurs confrontés à des questions identiques,
  - Visite de sites exemplaires,
  - Participation aux comités de pilotages et aux groupes de travail à titre d'expert énergétique.
- Expertise :
  - Avis technique préalable pour la construction, ou pour une technologie,
  - Conseil pour le montage de dossiers de subventions,
  - Conseil pour la rédaction de cahiers des charges,
  - Conseil sur les Certificats d'Economie d'Energie (CEE),
  - Evaluation annuelle des mesures et des indicateurs,
  - Présentation d'un rapport annuel,
  - Labellisation et évaluation des entreprises et des acteurs,
  - Mise à jour des bases SIG.

Compte tenu de l'absence actuelle d'un tel outil et des attentes fortes exprimées par les acteurs locaux rencontrés, il est proposé de créer une ALE sur le territoire communautaire, sous la forme d'une Association loi 1901.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Conseil de Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire 99-533 du 25 juin 1999
- La loi 2005-781 du 13 juillet 2005 relative au programme fixant les orientations de la politique énergétique (Loi POPE),
- La délibération DDIP 007-1446/09/CC du 22 juin 2009 sur les modalités d'élaboration du Plan climat communautaire de MPM,
- La délibération DDIP 004-13/10/08 CC du 13 octobre 2008 concernant la demande de subvention au Conseil régional pour l'étude de préfiguration de l'ALE,

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Que les acteurs locaux ont manifesté un intérêt et des attentes forts pour cet outil jugé nécessaire à la diffusion de la politique énergétique, en complément des actions menées par l'Espace info-énergie existant,

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Est approuvée la création d'une Agence locale de l'énergie sous la forme associative sur le territoire communautaire.

**Article 2 :**

Est approuvée la participation de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole à la création de cette association en qualité de membre fondateur.

**Article 3 :**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à lancer les démarches de création officielle de l'Association.

Pour Visa,  
Le Vice-Président Délégué au Développement  
durable, Plan Climat, Maîtrise de l'énergie, HQE

Pierre SEMERIVA

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Développement durable - Innovations -  
Prospective

Eric DIARD

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI